

3H GROUP
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500.00 euros
Siège social : 213 Avenue de la Division Leclerc – 92160 ANTONY
952 073 625 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 01 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 01 Octobre, à dix heures,
Au siège social, sise 213 Avenue de la Division Leclerc – 92160 ANTONY.

Monsieur Abdelhak HMID associé unique de la société 3H GROUP demeurant 213 Avenue de la Division Leclerc – 92160 ANTONY, président a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social et modification des statuts
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

PREMIERE DECISION – TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS

Monsieur Abdelhak HMID associé unique, décide de transférer le siège social de 213 Avenue de la Division Leclerc – 92160 ANTONY à 8 avenue Roger Salengro, 92290 CHATENAY-MALABRY à compter de ce jour.

L'article 4 des statuts est donc modifié comme suit :

« ARTICLE NUMERO 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à **8 avenue Roger Salengro, 92290 CHATENAY-MALABRY**.
Les autres informations figurant dans l'article demeurent inchangées.

DEUXIEME DECISION – POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au cabinet GCL BOURG LA REINE situé au 4 Avenue Aristide Briand - 92340 BOURG LA REINE pour effectuer les formalités légales afférentes aux décisions adoptées ci-dessus.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.

**L'associé Unique
Monsieur Abdelhak HMID**

